

(1)

( N° 104. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 17 AVRIL 1860.

---

Établissement d'un conseil de prud'hommes dans la commune de Tournay.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

En conformité de l'art. 2 de la loi du 7 février 1859, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de loi destiné à établir un conseil de prud'hommes à Tournay. Réclamée depuis longtemps par un grand nombre d'industriels, cette institution a été demandée de nouveau, depuis le vote de la loi du 7 février, par le conseil communal, appuyé par la députation permanente du Hainaut.

La chambre de commerce ne s'y était pas, il est vrai, montrée favorable ; mais les motifs que ce collège donnait pour en repousser l'établissement, paraissent d'autant moins plausibles, que, dans leur généralité, ils s'appliquent au principe même de l'institution et que ce principe ne peut plus être mis en question. Ce collège a d'ailleurs modifié ses opinions, et aujourd'hui il est d'accord avec le conseil communal et avec la députation permanente pour réclamer l'institution d'un conseil de prud'hommes. Il n'est, du reste, pas douteux que l'industrie de Tournay ne doive recueillir de notables avantages de cette institution ; les conditions spéciales dans lesquelles s'y fait le travail industriel l'indiquent, et les intérêts bien entendus de la classe ouvrière et des fabricants mêmes s'accordent pour justifier cette prévision.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

CH. ROGIER.

---

## PROJET DE LOI.

---

éopold,

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur ;  
Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre de l'Intérieur ;

**ARTICLE PREMIER.**

Un conseil de prud'hommes sera établi, en conformité de la loi du 7 février 1839, dans la commune de Tournay.

**ART. 2.**

Le ressort du conseil de prud'hommes établi par la présente loi, comprendra les communes de Tournay, Esplechin, Froidmont, Froyennes, Havinnes, Hertain, Kain, Lamaire, Marquain, Orcq, Rumillies, Vaulx-lez-Tournay, Warchain et Willemeau.

Donné à Laeken, le 16 avril 1860.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**CH. ROGIER.**

---